

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Jeudi 23 Mai 2019

Effectif du conseil communautaire : 125 membres

Membres en exercice : 125

Quorum exigé : 63

Membres présents : 74

Pouvoirs : 13

Membres votants : 87

Date de la convocation : 17/05/19

L'an deux mil dix-neuf et le jeudi vingt-trois mai à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Brionne sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Etaient présents : Monsieur AGASSE Francis, Monsieur ANNEST Patrick, Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur BARON Marc, Monsieur BELLIES Albert, Monsieur BEURIOT Valéry, Madame BINET Brigitte, Monsieur BOISSIERE Bernard, Madame DUTOUR Martine, Monsieur BOUGET Daniel, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame CANU Françoise, Monsieur LAFOSSÉ Michel, Monsieur CHALONY Gilbert, Monsieur CHAUVIN Pierre, Monsieur CHOLESZ Manuel, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame DECLERCQ Florence, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELAMARE Roger, Monsieur DESCAMPS Alain, Monsieur DESHAYES Edmond, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame DRAPPIER Michèle, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Madame DODELANDE Claudine, Madame EPINETTE Jocelyne, Monsieur FEDERICI Michel, Monsieur FILET Gérard, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur GOBRON François, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Daniel, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Monsieur JEHANNE Eric, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur LEBOURGEOIS Alain, Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame LECONTE Anne-Marie, Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur LESEUR Michel, Monsieur LHOMME Patrick, Madame MABIRE Dominique, Monsieur MADELAINE Pascal, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MALHERBE Yannick, Madame MARESCAL Josiane, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur MONTIER Jean-Noël, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PERDRIEL Daniel, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur PREVOST Lionel, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur THIBAULT-BELET Denis, Madame TURPIN Annie, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur VAMPA Marc, Madame VAN DEN DRIESSCHE Agnès, Madame VATINEL Martine, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur WEBER Claude.

Etaient absents/excusés : Monsieur ADELIN Jean-Michel, Madame AUGUSTIN Jeanine, Monsieur BAISSE Christian, Monsieur BEAUFILS Lionel, Monsieur BETOURNE Dominique, Madame BLOTIERRE Julie, Monsieur BONAMY Jean-Hugues, Monsieur BORDEAU Jean-Pierre, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DAVION Olivier, Monsieur DESCAMPS Joël, Monsieur DESHAYES Claude, Monsieur DORGERE François, Monsieur GIBOURDEL Jean-Pierre, Monsieur GIFFARD Franck, Monsieur GROULT Jean-Louis, Madame GUITTON Sylvie, Madame HESSE Francine, Monsieur HEUTTE Yvon, Monsieur KIFFER Daniel, Monsieur LECOQ Didier, Monsieur LELOUP Gérard, Madame LEROUGE Valérie, Monsieur MILBERGUE Joël, Madame MONTHULE Julie, Madame POTTIER Lydie, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur SAMPSON Jean, Monsieur SANDIN Christopher Monsieur SOURDON André, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Madame VANDERHOEVEN Sandrine, Madame VARANGLE Ingrid, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste.

Pouvoirs : Madame ANGOT Josiane pouvoir à Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur AUGER Michel pouvoir à Monsieur LESEUR Michel, Monsieur BIBET Pierre pouvoir à Monsieur Nicolas GRAVELLE, Monsieur CAPPELLE Hubert pouvoir à Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Madame DROUIN Colette pouvoir à Madame MABIRE

Dominique, Madame LEMOINE Béatrice pouvoir à Madame TURPIN Annie, Monsieur MADELON Jean Louis pouvoir à Madame VAN DEN DRIESSCHE Agnès, Monsieur MALARGE Pierre pouvoir à Monsieur LHOMME Patrick, Monsieur MORENO José pouvoir à Madame BINET Brigitte, Madame PETIT Danièle pouvoir à Monsieur Jean-Noël MONTIER, Monsieur PORTAIS Alain pouvoir à Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur PRIVE Bruno pouvoir à Monsieur MEZIERE Georges, Madame RODRIGUE Colette pouvoir à Monsieur MALCAVA Didier.

Délibération n° 112/2019 : Demande de subvention auprès du Centre National de Développement du Sport « J'apprends à nager 4-5 ans »

Le Centre National de Développement du Sport (CNDS) propose des financements dans le cadre du dispositif « *J'apprends à nager* » aux collectivités qui accompagnent des projets qui permettent à tous les enfants d'être égaux dans l'acquisition de ce savoir fondamental. Cet objectif figure au rang de nos priorités et du projet de service de la piscine.

Ce dispositif s'adresse particulièrement aux personnes résidant prioritairement dans les quartiers de la politique de la ville (QPV). L'objectif est de permettre à tous les enfants d'être égaux dans l'acquisition de ce savoir fondamental, celui de nager, en s'adressant aux enfants du quartier prioritaire du Bourg Lecomte situé à Bernay de la natation.

A raison de quatre séances par période de vacances scolaires, un groupe de 10 à 12 enfants se rend à la piscine pour une séance d'une heure d'aisance aquatique sous forme de jardin aquatique. Les enfants sont encadrés par deux maîtres-nageurs.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu la délibération 228-2018 du conseil communautaire du 13 décembre 2018-portant sur l'intérêt communautaire de la piscine située à Bernay ;

Vu le montant du projet qui est de 2 560€ pour 16 séances, soit 80€ / heure de location de bassin et 80€ / heure pour 2 MNS ;

Vu la possibilité de bénéficier d'une subvention, par le CNDS Normandie, d'un montant de 2 500€ ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- ✓ **VALIDE** La mise en place du projet d'accueil des enfants du quartier prioritaire du « Bourg Lecomte », situé à Bernay
- ✓ **SOLLICITE** une subvention auprès du CNDS Normandie au titre du « *J'apprends à nager* »,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Résultats du vote au scrutin public :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
74	13	87	0	87	0	87

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.

